

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/RDC/VSV/CE/2017

LA VSV DENONCE LE HARCELEMENT CONTRE MADAME IDA SAWYER, VICTIME D'UNE DEUXIEME EXPULSION DE LA RDCONGO

La Voix des Sans-Voix pour les Droits de l'Homme (VSV) dénonce avec la dernière énergie, le harcèlement contre madame Ida Sawyer, Directrice chargée de l'Afrique Centrale de l'organisation américaine «Human Rights Watch (HRW)», victime d'une deuxième expulsion, vendredi 20 janvier 2017, de la République Démocratique du Congo (RDC).

Arrivée à Goma (chef-lieu de la province du Nord-Kivu), mercredi 18 janvier 2017, en provenance des Etats-Unis d'Amérique via la République du Rwanda avec un visa obtenu en bonne et due forme auprès de l'Ambassade de la RDC à Washington, Mme Ida Sawyer a d'abord travaillé normalement, jeudi 19 janvier 2017, dans le bureau de HRW de Goma avant d'être convoquée à la direction provinciale de la Direction Générale de Migration (DGM).

Vendredi 20 janvier 2017, Mme Ida Sawyer s'est présentée dans le bureau de la DGM pour répondre à l'invitation lui adressée avant d'être signifié par le Directeur provincial de cette institution qu'elle est « indésirable en RDC ». La victime a été reconduite à la frontière de la RDC par les agents de la DGM de la province du Nord-Kivu et renvoyée au Rwanda où les autorités rwandaises de l'immigration ont d'abord refusé de la recevoir avant de se rebiffer.

Il sied de souligner que les agents de la DGM qui avaient travaillé le jour que Mme Ida Sawyer est entrée en RDC ont été suspendus de leurs fonctions. Il s'agit de Mme Gertrude Kamara (chef de poste), M. Shangu Muhindo Demo et M. John Kabala (chefs de postes adjoints) ainsi que M. Lema (agent).

Pour mémoire, Mme Ida Sawyer a été expulsée en 2016 lorsqu'elle voulait renouveler son visa de long séjour en RDC. Tout porte à croire que le refus de renouveler le visa de Mme Ida Sawyer en 2016 et sa deuxième expulsion en 2017 sont motivés par ses activités de promotion et défense

des droits de l'homme notamment la dénonciation de plusieurs violations des droits de l'homme par l'Etat congolais dont les répressions des manifestations publiques, les exécutions sommaires et extrajudiciaires, etc.

La VSV rappelle aux autorités congolaises que l'une des caractéristiques des droits de l'homme est leur universalité. Par conséquent, toute citoyenne ou tout citoyen du monde quel que soit le lieu où elle/il se trouve y compris en dehors de son pays peut œuvrer pour la promotion et la défense des droits de la personne humaine.

Tout en dénonçant la suspension illégale des agents de la DGM/Goma, la VSV invite les autorités congolaises à :

- revenir sur leur décision, en vue de permettre à Mme Ida Sawyer de vaquer librement à ses activités de promotion et défense des droits de l'homme en RDC ;
- lever la mesure de suspension prise contre les agents de la DGM afin de les réhabiliter dans leurs fonctions.

Fait à Kinshasa, le 23 janvier 2017.

LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)